

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 JANVIER 2022 à 20 heures**

L'an deux mil vingt-deux, le **JEUDI 13 JANVIER**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLON - Yohann FOUASSIER - Julie CHARPENTIER - Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU -

Absentes :

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à François BERROU
Noémie GIGNER ayant donné pouvoir à Yohann FOUASSIER
Nicolas GAUBERT ayant donné pouvoir à Stéphane SABLÉ
Aurélien VULLO-STIENNE et Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Secrétaire : Julie CHARPENTIER

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2021 est approuvé.

QUESTION 1 Délib 2022-01-01	ETUDE TERRITORIALE GERONTOLOGIQUE, DEMOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE SUR LE BASSIN DE VIE DE LOIRON EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE PORT-BRILLET
--	---

Exposé :

Monsieur BERROU Maire informe les conseillers municipaux des rencontres courant 2021 avec les représentants des EHPAD et élus du Bourgneuf-la-Forêt et de Port-Brillet, des représentants du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de la Santé.

Souhaitant impulser une dynamique locale et promouvoir une offre médico-sociale diverse et adaptée, il est proposé que les deux communes s'associent pour mettre en œuvre et porter la réalisation d'une étude gérontologique territoriale.

Cette démarche est soutenue par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Départemental de la Mayenne.

Aussi, dans un premier temps il y a lieu de lancer une consultation pour le recrutement d'un cabinet spécifique qui aurait en charge la réalisation d'une étude gérontologique de territoire sur le bassin de vie de Loiron qui comprendrait :

1-Objectifs généraux de la mission

- Analyse des grandes tendances démographiques et sociologiques du territoire, et en particulier du vieillissement,
- Recensement et évaluation des équipements et services médico-sociaux en activité sur le territoire,
- Réalisation des propositions cohérentes et structurantes pour le territoire, répondant aux enjeux du vieillissement et viables financièrement et cohérente avec les politiques nationales et départementales dans ce domaine,
- Mise en valeur d'un parcours des aînés sur le territoire dans une approche de parcours résidentiel et les connexions avec les territoires et équipements voisins.

2-Description technique des prestations

- Réalisation d'un diagnostic du territoire orienté Grand âge et handicaps,

-Elaboration de 3 scenarii au maximum permettant :

- L'identification de l'offre de services répondant aux besoins du territoire à court, moyen et long terme,
- La présentation des projets d'établissements/services en découlant,
- La définition des besoins architecturaux,
- L'identification de la localisation géographique et de l'implantation foncière,
- Proposer des solutions pour le devenir des bâtiments existants,
- Définir et détailler un plan d'actions calendées.

La gouvernance du projet est portée par un comité de pilotage constitué de représentants élus, les Présidents (es) et techniciens des deux EHPAD locaux, ainsi que des élus départementaux et des techniciens de la Maison Départementale de l'Autonomie et de la DT-ARS, des représentants élus des communes de Port-Brillet et du Bourgneuf-la-Forêt.

Le maître d'ouvrage de cette consultation est la commune du Bourgneuf-la-Forêt et la commune de Port-Brillet avec comme coordonnateur : la commune du Bourgneuf-la-Forêt

Le reste à charge (frais de consultation et d'étude, financement du Conseil Départemental) sera réparti équitablement entre les deux collectivités maître d'ouvrage.

Aussi, après présentation de cet exposé, le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité :

AUTORISE le lancement d'une étude gérontologique de territoire sur le bassin de vie de Loiron comprenant les objectifs et prestations cités ci-dessus,

EMET un avis favorable à la constitution d'un groupement de commande coordonné par la Commune du Bourgneuf-la-Forêt, en vue de la passation d'un marché d'études en gérontologie, démographique et sociologique sur le bassin de vie de Loiron et de procéder au lancement de la consultation,

DESIGNE François BERROU, Michèle DUCHEMIN, élus titulaires et Yohann FOUASSIER, élu suppléant pour assister aux opérations d'ouverture et d'analyses des candidatures.

DONNE POUVOIR au Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier, mandatements des honoraires, sollicitation d'aide auprès du Conseil Départemental et demande de remboursement éventuel du reste à charge auprès de la commune de Port-Brillet.

QUESTION 2 Délib 2022-01-02	ANIMATION MARCHE DE NOEL PRESENTATION AMENAGEMENT TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL – SOLLICITATION AIDE Fafa POUR L'ECLAIRAGE ET LES PARES BALLONS
--	--

Marché de Noël : Yohann FOUASSIER fait part de la satisfaction des exposants et organisateurs du marché de Noël du 19 décembre avec une participation de 1 200 visiteurs (recensement des contrôles « pass sanitaires ») ; une belle organisation grâce à tous les bénévoles.

Terrain de football :

Exposé :

Yohann FOUASSIER, adjoint et responsable de la commission ANIMATION – RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, informe l'assemblée que les dimensions des terrains existants pour une homologation en T5 ont été ramenées à :

-aire de jeux : 100 x 60 au minimum.

-zone de sécurité augmentée au minimum de la ligne de but à 2.50 ml à chaque extrémité côté longueur du terrain, soit une emprise totale de 105 ml.

Des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires riverains pour acquérir une largeur de terrain côté Sud et procéder à un alignement avec ou pas d'acquisition de terrain sur le chemin côté Nord. Les négociations ont reçu l'aval des deux propriétaires et le bornage a été réalisé le 22 décembre 2021.

Ceci étant, les travaux envisagés sur les terrains en 2022 se résument ainsi :

Renouvellement de l'Eclairage :

Le terrain d'entraînement est équipé d'un éclairage qui date d'une trentaine d'années.

Les mâts sont poreux et troués (amorce de rouille) et équipés de lampes à vapeur de sodium

Les travaux portent sur le renouvellement des 6 mâts :

-Terrain d'entraînement : 4 mâts d'une hauteur de 18 m équipé chacun d'un projecteur LED

-Terrain d'honneur : 2 mâts côté Ouest et 2 mâts centraux entre les deux terrains d'une hauteur de 18 m équipé chacun de 4 projecteurs LED .

COUT (devis de ELITEL de Saint-Ouen-des-Toits) **88 950 € HT**

- **Travaux de mises aux normes du terrain d'honneur (Clôtures et pare-ballons)**

Côté Nord – sur largeur du terrain : Construction d'un muret en limite de propriété à partir de traverses de châtaignier, comblement en terre pour arriver au niveau du terrain actuel, installation d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2m et après retrait de la haie de palmes, installation de deux pare ballons de 6 m de hauteur derrière le but sur 40 ml.

Côté Sud - sur largeur du terrain : Après acquisition, installation d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2m sur la nouvelle limite de propriété, fourniture et pose d'une clôture en lames de bois sur 50 ml d'une hauteur de 2 m après retrait de la haie arbustive et installation d'un pare-ballons 6 m de hauteur derrière le but sur 40 ml.

COUT (devis de l'entreprise MASSART de Mautauban de Bretagne)..... **74 196.00 € HT**
Pour clôtures et pare-ballons sur les deux terrains.

Pour cette opération, une aide du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) est sollicitée à hauteur de **10 000 € pour chacune des deux opérations.**

Après exposé, le Conseil Municipal

VALIDE les travaux de renouvellement de l'éclairage sur les deux terrains et de mise aux normes et de sécurisation du terrain d'honneur pour permettre son homologation classement T5,

SOLLICITE une aide de 10 000 € pour chaque des opérations (éclairage et clôtures/pare-ballons) au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour l'ensemble des travaux,

VALIDE le plan de financement provisoire présenté ci-dessous.

Plan de financement :

-**Sollicitation Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022** sur les thématiques « Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » et de « la mise aux normes et sécurisation des équipement publics » :
Montant non connu à ce jour

1 -Sollicitation aide du FAFA pour un montant de 10 000 €

Renouvellement éclairage avec mise en conformité et installation de projecteurs LED

pour un montant de **10 000.00 €**

2 - Sollicitation aide du FAFa pour un montant de 10 000 €

Sécurisation du terrain d'honneur contribuant à un classement fédéral par l'installation de clôtures et de pare-ballons pour un montant de10 000.00 €

-Autofinancement (163 146 € – DSIL non connue – 20 000 FAFa) =reste à charge après attribution d'aides

QUESTION 3 Délib 2022-01-03	SEJOUR SKI : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION, REMUNERATION et REMBOURSEMENT DE 50% DU COUT PAR LA COMMUNE DE LOIRON-RUILLE
--	--

Exposé :

Yohann FOUASSIER, adjoint et responsable de la commission ANIMATION – RELATIONS ASSOCIATIONS rappelle le projet intercommunal du séjour SKI à Saint-François Longchamp dans les Alpes en février 2022 entre les structures :

Communes de Le Bourgneuf-la-Forêt, Loiron-Ruillé et l'association Ça Coule de Source de Port-Brillet.

La commune du Bourgneuf-la-Forêt est le coordonnateur de ce séjour avec les conditions financières fixées par convention en date du 29 avril 2021.

Pour ce séjour il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel dont le coût de la rémunération sera partagé à hauteur de 50 % par chacune des communes du Bourgneuf-la-Forêt et de Loiron-Ruillé.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE**

-LE RECRUTEMENT d'un agent d'animation contractuel sur le temps du séjour ski en février 2022 à raison de 7 jours.

-DE RETENIR la rémunération suivante :

	Rémunération brute 2022/jour	Indemnité brute de nuitée en séjour
Agent d'animation contractuel	98 €	20 €

-DE PRECISER que l'agent d'animation pourra en outre bénéficier d'une rémunération supplémentaire d'une ½ journée de préparation s'il y a lieu.

-DE PROCEDER à la facturation auprès de la commune de Loiron Ruillé pour la prise en charge des frais de personnel à hauteur de 50 %.

QUESTION 4 Délib 2022-01-04	PRESENTATION ET VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE 2022
--	--

Exposé :

Lilian BÈGUE, conseiller délégué, responsable VOIRIE rappelle à l'assemblée la décision du 4 octobre 2021 relative au choix du cabinet de maîtrise d'oeuvre INGERIF pour les travaux de voirie 2022 et de la constitution

d'un groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet pour la consultation des entreprises et la passation d'un marché de travaux groupés.

La commune de LAUNAY-VILLIERS a été désignée coordonnateur de ce groupement.

Il est proposé de retenir les travaux ci-dessous à savoir

PROGRAMME VOIRIE 2022	HT	TVA	TTC
L'Echaudiette	7 550,00	1 510,00	9 060,00
L'Hotellerie	3 210,70	642,14	3 852,84
Le Bois d'Angers	4 441,00	888,20	5 329,20
La Petite Touche	2 864,25	572,85	3 437,10
La rue Neuve	3 021,50	604,30	3 625,80
Les Bouvetteries	4 700,50	940,10	5 640,60
La Grattonnière	9 261,30	1 852,26	11 113,56
Les Pommerieux	1 159,80	231,96	1 391,76
Le Domaine	3 350,00	670,00	4 020,00
Le Pâtis	4 371,00	874,20	5 245,20
Parking Les Marronniers	2 396,10	479,22	2 875,32
Route de Launay-Villiers	13 950,00	2 790,00	16 740,00
Total Investissement	60 276,15	12 055,23	72 331,38
PATA	18 336,00	3 667,20	22 003,20
Total Fonctionnement	18 336,00	3 667,20	22 003,20
TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2022	78 612,15	15 722,43	94 334,58

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

-**APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2022 avec un commencement de travaux prévu début mai 2022,

-**AUTORISE** le Maire à porter ces travaux au dossier de consultation d'entreprises et à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

QUESTION 5 Délib 2021-01-05	OUVERTURE DE L'OPERATION VOIRIE 2022 ET CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022
--	---

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du CGCT, sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Opération 201 – VOIRIE 2022

Article 21712 – Terrain de voirie..... 5 000.00 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022.

QUESTION 6 Délib 2022-01-06	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA MAIRIE
--	--

Le projet de renouvellement de l'équipement informatique du secrétariat de la mairie est présenté au Conseil municipal et comprend :

Prestations	CONTY	SEGILOG
SERVEUR 2 disques durs – 16 G0 de ram pour le serveur-onduleur	5 505.00	
Licence windows serveur 2019 et licence microsoft open	940.50	
Réseau : routeur, borne wifi, switch	605.00	
2 Systèmes de sauvegarde NAS et équip associés	575.00	
Prestation de préparation, installation, mise en service, création du domaine et transfert des données, lien avec le copieur etc...	1 800.00	
TOTAL 1 auprès de CONTYr	9 425.50	
prestation réinstallation des paramètres compta, paie, élections, BL Actes, démat DGFIP,		500.00
TOTAL HT serveur et prestations auprès de SEGILOG	9 925.50	

4 postes individuels secrétariat mairie

Prestations	CONTY
POSTES INDIVIDUELS 3 nouveaux postes windows 10 sur 4 avec pack office 2019	2 760.00
Remplacement du 4 ^{ème} poste par un en place a windows 10 et pack office 2019	403.00
Prépa en atelier et sur site	1 329.00
TOTAL HT 3 postes neufs et 1 revisité	4 492.00

La prestation annuelle 50 € HT pour la licence antivirus

La prestation assistance serveur avec réinstallation du système d'exploitation, assistance hotline, télémaintenance quotidienne de l'état physique, réinstallation complète à 1 030 € HT

Après exposé, le Conseil Municipal unanime :

CONFIRME le renouvellement des équipements informatiques du secrétariat de la Mairie
VALIDE les devis auprès de :

- CONTY53 de Laval pour un montant d'investissement de **13 917.50 € HT**
- SEGILOG de la Ferté Bernard pour un montant de **500.00 € HT**

QUESTION 7 Délib 2022-01-07	CONSTITUTION D'UNE PROVISION – MODIFICATION DECISION SUR ADMISSION EN NON VALEUR
--	---

Exposé,

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève à **1 662.41 €**

Il est précisé qu'un crédit de 10 000 € a été ouvert à l'article 6817 au budget primitif 2021.
Aussi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de **1 662.41 €** pour des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans,

IMPUTE la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » .

QUESTION 8	COMPTE-RENDU	COMMISSION	AMENAGEMENT	et
	BATIMENTS			

1 Aménagement :

La commission Aménagement s'est réunie le 18 novembre 2021.

Concernant l'élagage prévu début 2022, il a été reçu deux devis (Florian SABLE et Nicolas DALIGAULT). Sur proposition, il est décidé de confier à :

1) **Nicolas Daligault :**

Rue du Trianon et Boulevard des Marronniers pour un montant **TTC de 1 212 €**.

2) **Florian Sablé :**

-Rue de l'Oseraie et la Grande Cour, pour un montant net de **1 090 €**

Une location de nacelle est également à prévoir (le nombre de jours reste à définir)

Concernant l'entretien du cimetière et suite aux différentes visites réalisées par la Commission, il est proposé de le maintenir en l'état avec quelques aménagements : revoir jardin des enfants, aménagement du coin « poubelles », différenciation des allées...

Il est proposé d'étoffer le groupe de bénévoles qui participe déjà à l'entretien et au désherbage du cimetière

Les peintures des portes de l'église ainsi que le portail du Cimetière, de la porte de la Chapelle et de la croix sont abîmées et le devis de Joël FOUILLEUL est confirmé à 7 515.60 € TTC.

4 à 5 bacs à fleurs seront achetés en complément de ceux acquis en 2021 pour une estimation de 4 000 €

La plantation d'une haie est à l'étude rue d'Ernée à partir de la rue des Carreaux à rejoindre l'entrée du lotissement de la Beulotière.

2 – Bâtiment :

Le conseil municipal est informé des projets étudiés à savoir :

- Aménagement de l'atelier rue de la Vigne en bureau à destination de l'animateur jeunesse,
- Aménagement des toilettes à la maternelle de l'Ecole Publique,
- Aménagement du local balais du restaurant scolaire
- Le remplacement de la chaudière fioul de l'école publique qui chauffe la partie maternelle.

QUESTION 9	INFORMATION SUR TRAVAUX RUE DU TRIANON Tronçon Place du Vieux Marché à la rue de l'Egalité
-------------------	---

Patrick BEAUPÈRE présente l'aménagement travaillé avec Mayenne Ingénierie du tronçon de la Place du Vieux Marché à la rue de l'égalité.

Le trottoir face à la Maison d'Accueil sera élargi à 1.50 m. Un dévoiement sera matérialisé sur chaussée face à la rue de l'Egalité. Les stationnements seront répartis :

-5 côté Est de la rue de la Vigne à la rue de l'Egalité, 12 côté Ouest de la rue de l'Egalité à la Place du Vieux Marché dont 2 en arrêt minute.

Avec ces modifications, la consultation auprès des entreprises devrait être lancée très prochainement.

QUESTION 10	SYNERGIE : adhésion 2022
--------------------	---------------------------------

Après présentation des missions et interventions de Synergies, par un vote à 15 voix pour une cotisation à 500 € et 2 voix pour une cotisation à 360 €, à la majorité la cotisation sollicitée à 500 € proportionnée à la taille de la commune sera versée à Synergie en 2022.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Déclaration d'Intention d'Aliéner et Concessions de cimetièrè

Le Conseil Municipal, dans le cadre des délégations données au Maire est informé des :

- DIA non préemptées
 - Concessions de cimetièrè
- pour la période de juillet à décembre 2021

François BERROU ,

Donne compte rendu de la commission Urbanisme du 13 décembre :

- Réflexion sur les futures zones à urbaniser en habitat et notamment l'OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) de la Maltonnière,
- La négociation en cours sur le terrain de la Croix des Landes, route de la Croixille,
- la possibilité de regroupement de deux lots lotissement de la Beulotière pour des acquéreurs qui souhaiteraient une parcelle plus grande,

Du dépôt en mairie du dossier d'Installation Classée et de Protection de l'Environnement du Gaec DESHAYES de la Croixille pour l'exploitation d'un élevage de 175 vaches laitières qui sera présenté au Conseil Municipal de Février (consultation publique du 24 janvier au 21 février 2022°

Du changement du projet d'ICPE volailles en chèvrerie par le Gaec de la Chelleraie

De l'attribution des 3 logements en fin de construction de Mayenne Habitat, lotissement de la Beulotière, courant mars

COVID 19 : Un recensement de conseillers bénévoles est réalisé pour le remplacement ponctuellement d'agents en arrêt

Julie CHARPENTIER,

- Précise** l'intention de réduire l'horaire du péri vacances soir de 19 h à 18 H 30
- Informe** de l'appel à candidature de Laval Agglomération de 100 foyers du territoire qui seraient prêts à une opération de réduction de leurs déchets et de tester de nouveaux modes de consommation. Les inscriptions à ce « Défi Zéro Déchets » sont à déposer avant le 20 février auprès de Laval Agglomération.

Il est rappelé la date des deux scrutins électoraux en 2022

- Présidentielles : Dimanches 10 et 24 avril
- Législatives : Dimanches 12 et 19 juin

Et les dates des prochains conseils municipaux

LUNDI 7 FEVRIER

LUNDI 7 MARS : vote du CA et choix entreprise travaux rue du Trianon

JEUDI 31 MARS : Vote du Budget

JEUDI 21 AVRIL

LUNDI 23 MAI

LUNDI 20 JUIN

Séance levée à 23 H 30